

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2021 à 14 heures, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué Hugo Berthelet
Chantal Gauthier Nathalie Dion
Sylvain Marinier Brigitte Voss
Marc Tassé

Absences :

André Ibghy

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 14 h 47.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

AG2021-12-18

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

ADMINISTRATION

AG2021-12-19

5. Calendrier des séances du conseil d'agglomération - 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil d'agglomération doit établir un calendrier de ses séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile;

Il est proposé

Initiales	
Maire	Greffier

ET RÉSOLU d'établir le calendrier pour l'année 2022 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil qui débiteront à 19 heures, sauf exception, et ce, à chacune des dates ci-dessous :

- 24 mai 2022
- 27 septembre 2022
- 15 décembre 2022
- 20 décembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TRÉSORERIE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

6. Dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2022 et avis de motion (2022-AG-056)

Le conseiller Marc Tassé dépose le projet de règlement numéro 2022-AG-056 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2022 et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

AG2021-12-20

7. Octroi de contrat gré à gré entre 25 000 \$ et 105 700 \$ - Offre de services professionnels - Étude de circulation relative à la sécurisation du secteur école Fleur-des-Neiges - Financement excédent fonctionnement agglomération

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du *Règlement numéro 2019-M-276 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts*, la Ville peut conclure des contrats de gré à gré pour l'exécution de travaux, la fourniture de matériel, la fourniture de services techniques et professionnels ainsi que d'assurances, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, mais inférieure au seuil prévu par le décret;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une analyse de la circulation du secteur de l'école Fleur-des-Neiges afin d'augmenter la sécurité des enfants d'âge primaire;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité à proximité de l'école est une responsabilité conjointe de la Ville et du Centre de services scolaire des Laurentides, celui-ci contribuera à hauteur de 65 % du coût de l'étude, le tout tel qu'il appert de la correspondance de monsieur Marc-Antoine Brissette, directeur par intérim du service des ressources matérielles, jointe à la présente;

CONSIDÉRANT l'Annexe 4 du règlement remplie par la directrice générale;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande GI-333, sujet à l'autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville*, la trésorière est autorisée à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'octroyer à la société FNX-Innov inc. un contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation relative à la sécurisation du secteur de l'école Fleur-des-Neiges pour un montant de 35 900 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions mentionnés au contrat de service joint à la présente pour en faire partie;
2. d'affecter au poste comptable numéro 71-250-00-950 (Étude de circulation relative à la sécurisation du secteur de l'école Fleur-des-Neiges) un montant maximum de 33 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'agglomération (71-100-00-900) afin de financer cette dépense;
3. d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

SÉCURITÉ INCENDIE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

AG2021-12-21

8. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 14 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

Initiales	
Maire	Greffier

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier